

**Rapport de la Présidente**

Commission permanente du  
vendredi 8 décembre 2017

**6<sup>ème</sup> Commission**  
N° CP-2017-11-6-2

**Service instructeur**

DEVI - Service eau, épuration et équipements  
ruraux

**Service consulté**

**SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT AU TITRE DE LA DOTATION DSUR GEREE  
PAR L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE**

Résumé : Après examen par la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie des dossiers présentés le 13 octobre 2017, il vous est proposé d'affecter sur la Dotation de Solidarité Urbain-Rural (DSUR), gérée par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, deux opérations pour un montant cumulé de subventions de 304 320 €, au bénéfice de la Commune de BELLEMAGNY et de la Communauté de Communes Sundgau.

Lors de sa réunion du 13 octobre 2017, la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie a proposé l'inscription des opérations suivantes au titre de la Dotation de Solidarité Urbain-Rural, gérée par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.

**Dotation de Solidarité Urbain-Rural (DSUR) : Programme d'assainissement 2017**

Commune de BELLEMAGNY : « Réhabilitation de 5 installations d'assainissement non-collectif – lot n°3 » représentant un montant de travaux éligible de 49 500 € HT et 9 900 € de subvention (taux de 20%).

Communauté de Communes Sundgau : « Collecteur intercommunal d'assainissement Berentzwiler-Hundsbach » représentant un montant de travaux éligible de 1 472 100 € HT et 294 420 € de subvention (taux de 20%).

Dans ces conditions, je vous propose donc d'affecter définitivement ces deux opérations sur les crédits de la DSUR, gérés par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, pour un montant cumulé de subventions de 304 320 €.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT